

CORVEE D'ASSECHEMENT DE MARAIS

Date : 1/6/1784

Cote : C528

Monseigneur,

Vous avez eu la bonté d'accorder l'année dernière après le rapport de Monsieur Chambrette, sur la demande des habitants de la Ferté sur Péron et de Chevresis le Meldeux, l'application de leurs corvées au dessèchement des marais de ces deux paroisses. Les ouvrages qui y ont été faits ont opéré le plus grand bien, mais ils n'étaient pas suffisants pour dessécher parfaitement les marais et ne pas craindre de les revoir bientôt dans le même état qu'ils y étaient cy devant ; aussi avez-vous jugé à propos, Monseigneur d'ordonner encore la continuation des ouvrages sous la direction de Mr Chambrette qui les avait commencé et d'y appliquer à cet effet les corvées des habitants de la Ferté. Mais les dommages occasionnés par la fonte des neiges aux travaux commencés l'année dernière sont si considérables que M. Chambrette qui s'est transporté ces jours derniers sur les lieux, prétend que la paroisse de la Ferté ne pourra seule réparer les dégradations dont la fonte des neiges a été la cause et continuer les ouvrages. M. Chambrette estime que pour pouvoir perfectionner dans le cours de cette année une opération de la dernière importance pour les deux paroisses, il est indispensable, Monseigneur d'y appliquer encore cette année les corvées de la paroisse de Chevresis le Meldeux ainsi qu'elle l'avait demandé l'année dernière et qu'elle l'a encore demandé sur la présente année. Vous pouvez d'autant plus aisément accorder cette faveur aux deux paroisses dont il est question que les habitants de Chevresis n'ont point jusques ici reçu ordre d'aller travailler sur les routes, où on les appelle ordinairement pour faire leur corvée. J'ose espérer que vous voudrez bien avoir égard aux représentations que j'ai l'honneur de vous faire et permettre à la paroisse de Chevresis de réunir encore cette année ses forces à celles de la Ferté pour mettre fin à une opération à laquelle l'un et l'autre lieu sont également intéressés.

Je suis avec le respect le plus profond

Monseigneur

votre très humble et très obéissant serviteur

A Laon le 30 mai 1784